

# La C.S.N.A.F. ne masque pas ses ambitions

L'assemblée générale de la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire s'est déroulée à Paris le 11 septembre dernier en présentiel... on en avait presque perdu l'habitude. La séance de travail, masquée, s'est déroulée tout à fait normalement et a permis d'illustrer le dynamisme de l'Organisation, active sur beaucoup de sujets, avec en plus la préparation du Salon Funéraire Paris 2021.



Aubin de Magnienville, préside la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire.

Drôle d'ambiance quand même lors de l'assemblée générale de la CSNAF qu'Aubin de Magnienville et son équipe avaient choisi d'assurer en présentiel, avec masque et distanciation. Finalement on s'habitue vite à parler ou écouter derrière les masques...

C'est le président de Magnienville qui a ouvert la séance en accueillant la quarantaine de participants et notamment ceux qui assistaient pour la première fois à l'Assemblée : Anna Manzini de la société Manzini, Gil Guibert de la société ATI Industries, Florian Thomasson de la société Bernier Groupe, Anthony Martin de la société Besson, Olivier Zaniol de la société Hygeco, Christian Dominiak de la Fonderie Hamel et Romaric Come de la société Lomaco Informatique. Traditionnellement, cette Assemblée accueille des personnalités professionnelles. Cette année Michel Marchetti, co-président de la CPFM accompagné de Pierre Larribe son responsable juridique, Manuel Sau-

veplane, Président de l'UPFP, François Michaud-Nérard et Mario Metta, consultant de la société Funéfor, spécialiste en formation aux métiers du funéraire ont répondu à l'invitation de la CSNAF.

Aubin de Magnienville a dressé ensuite le compte-rendu des activités, de 2019, en commençant par le bilan du Salon Funéraire Paris. Cette édition a réuni 206 exposants et 5 020 visiteurs, avec une tendance à une participation un peu plus "nationale" que les années précédentes. 96 % des exposants ont exprimé le souhait de participer en 2021, et 46 % des visiteurs sont des habitués. L'évolution majeure de l'édition 2019 était l'ouverture de la manifestation le mercredi au détriment du samedi. Si les exposants restent partagés sur ce choix, les visiteurs sont majoritairement satisfaits, notamment de la fermeture le vendredi à 19 h. Le Conseil d'Administration de la Chambre a ainsi validé les dates de 2021, du





Odile Tripart et Mario Metta sont intervenus lors de l'A.G. de la CSNAF, sur la présence "digitale" de la Chambre et sur le thème des contrats obsèques.

mercredi 17 au vendredi 19 novembre 2021, au parc des Expositions de Paris Le Bourget. De plus, la décision a été prise de confier l'organisation de cette prochaine édition à une nouvelle équipe, Corinne Ménégau qui sera la coordinatrice générale et Philippe Piot (qui a déjà assuré trois éditions antérieures du Salon), en tant que directeur.

Aubin de Magnienville a ensuite rappelé les engagements de la CSNAF dans le CNOF. De nombreux sujets

sont en étude dans les groupes de travail du CNOF :

- GT1 : guide de recommandations relatif aux parties des chambres funéraires et mortuaires (état de projet) et recherche de substituts aux formaldehydes.

- GT2 : dématérialisation. Portant à l'origine sur le certificat de décès dématérialisé, il prend

également en compte les habilitations des pompes funèbres. Le «Référentiel des opérateurs funéraires» (ROF) est en place.

- GT3 : Nouveaux modes de sépultures et dimension des équipements funéraires. Réflexion sur les différentes techniques alternatives à l'inhumation et la crémation ; projet de guide des cimetières ; projet de glossaire commun aux guides de la DGCL.

- GT4 : formation et diplômes funé-

raires. Refonte du système de diplômes existant.

A noter : un nouveau décret approuvé par le CNOF a été promulgué fin juillet. Celui-ci rend obligatoire la housse d'ensevelissement lors des transports avant mise en bière, suite à la demande de la FFPF (cf. p. 6).

Le CNOF a voté sur le sujet des métaux issus de la crémation et validé le projet de décret qui prévoit un don auprès d'une association d'intérêt général figurant sur une liste établie par le conseil municipal.

En cours : projet de décret sur la réouverture du cercueil.

La CSNAF a également pour habitude de soutenir des événements en lien avec le funéraire. Elle sponsorise notamment «Le Printemps des Cimetières», événement initié par Patrimoine Aurhalpin (région Auvergne-Rhône-Alpes) ayant pour objectif la valorisation du patrimoine funéraire auprès du grand public, afin de faire découvrir des cimetières sous un angle culturel et patrimonial.



## Les modèles YIN et YANG

la nouvelle génération de cercueil ardoise

**CP YANG**



Réf. 1PPM6YANO



**CP YIN**



Réf. 1PPM6YINO

**Ornements:**  
bois rainuré

**Finition:**  
structurante  
hydro

**Essence:**  
pin premier écogéré

**Épaisseur finie:**  
22mm






*Une entreprise familiale, et indépendante depuis plus de 50 ans*

12700 SONNAC - France - Tél: 05 65 64 72 04 - Mail: info@carles.fr - Site internet : www.carles-funeraire.com



**MIEUX VOUS PROTEGER**

**MAIS AUSSI...**

*ATTENTION : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, certains réapprovisionnement pourraient être difficiles. Merci de nous contacter.*

ATMB Services - 32, rue des Cayennes 78700 Conflans Ste Honorine - 01.39.72.24.40 - contact@atmb-services.com - www.atmb-services.fr

Elle participe au financement de l'édition du Livre Blanc «Face au Deuil» par l'Association Empreintes. Ce document a été présenté au Gouvernement et au Parlement dans le cadre de l'allongement du congé de deuil parental.

La CSNAF prépare également un livre sur les métiers des arts funéraires. Les photos ont été prises. Reste à effectuer la partie rédactionnelle, la mise en page et le tirage.

Le Président a, enfin, rapidement évoqué la présence "digitale" de la CSNAF, sujet repris en détail par Odile Tripart de l'agence Z&A Conseil, en charge de la communication de la Chambre.

Comme annoncé l'an dernier, la page Facebook de la CSNAF a été arrêtée au profit du réseau LinkedIn, jugé plus professionnel. Odile Tripart a dressé le bilan des actions de la Chambre sur internet et les réseaux sociaux, marquées par près de 22 000 visiteurs uniques/mois sur le site Décès-Info, 285 visiteurs uniques/mois sur le site csnaf.fr, et 243 abonnés à la page LinkedIn. Elle a ensuite détaillé ces chiffres, l'origine des vi-

siteurs, les pages consultées et les sujets traités, etc. Elle a présenté aussi l'ensemble des actions menées pour développer le nombre de visites sur les différents supports.

Odile Tripart est également revenue sur l'audience des webséries thématiques réalisées par la CSNAF. Les chiffres sont éloquentes, plus de 50 000 vues pour le Cercueil, 39 000 pour les soins de conservation, 37 000 pour le Capiton, 17 000 pour la Composition florale, 15 000 pour la Plaque funéraire, 9 000 pour le Monument, 8 000 pour le Registre de condoléances et 6 000 pour les Bronzes. Ces films présentent le processus de fabrication des différents produits.

L'Assemblée Générale de la CSNAF, s'est poursuivie par l'intervention extrêmement complète de Mario Metta de la Société Funéror, spécialiste des formations aux métiers du funéraire. Ce dernier en a dressé un historique depuis les Convois Réglés Avant Décès dans les années 50, la création du GAPF, du Vœu Funéraire et de la Convention Obsèques en marketing direct par Norwich Union. Il a rappelé

que la loi de janvier 93 est venue sécuriser les fonds déposés par les familles en les assimilant à un contrat d'assurance vie et en interdisant tout autre moyen. Mario Metta a ensuite expliqué les différences entre un contrat en capital et un contrat en prestation, le contrat de prévoyance, ou le contrat de pure épargne. Il a ensuite fait un point sur les volumes de contrats (source FFA 2017), leur type, et leur mode de commercialisation : environ 4 300 000 (470 000 nouveaux par an), à 80 % en capital, vendus majoritairement par les assureurs et les banques, pour une valeur moyenne de 3 700 euros. 537 millions d'euros ont été consacrés en 2016 pour l'exécution des contrats.

Mario Metta s'est ensuite livré au jeu des scénarii possibles en 2025, sur la configuration du marché et le rôle de chacun des acteurs, avant d'échanger avec les professionnels.

L'Assemblée Générale de la CSNAF a une nouvelle fois dépassé sa seule fonction de bilan d'activité, pour éclairer ses participants sur d'autres thèmes importants, à l'image de ses actions tout au long de l'année.